

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 3 mai 2019  
15 h**

---

**Séance tenue le vendredi 3 mai 2019  
Salle du conseil de l'hôtel de ville  
Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Stephen Bouchard, à titre de représentant de la Ville de Kirkland, M. George Bourelle, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Andrea Gilpin, à titre de représentante de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauté, Mme Magda Popeanu, M. Oren Sebag, à titre de représentant du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, Mme Colette Gauthier et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. François William Croteau, Mme Paola Hawa, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy et M. William Steinberg.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité  
M. Bruno Lachance, Coordonnateur de sécurité civile

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite les membres à observer un moment de recueillement dédié aux personnes qui sont touchées par les inondations printanières à Montréal.

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente d'assemblée prend la parole et remercie chaleureusement toutes les équipes impliquées dans l'aménagement de la salle du conseil pour permettre la tenue de cette assemblée extraordinaire dans l'édifice Lucien-Saulnier et ce, 10 jours avant la date prévue.

La présidente d'assemblée poursuit et informe les membres qui souhaitent prendre la parole que les micros sont fonctionnels pour les interventions mais ce sont les membres qui contrôlent les micros et les prie de s'assurer d'éteindre le micro à la fin de chaque intervention.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

---

Avant de débiter la période de questions des membres du conseil, la présidente d'assemblée informe ces derniers qu'ils devront signaler leur intention en levant la main en l'absence de tableau indicateur.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Coutu	Mme Valérie Plante	Si décréter le renouvellement de l'état d'urgence pour une période de 5 jours est conforme à la loi
M. George Bourelle	Mme Manon Barbe	Mentionne que la Ville de Beaconsfield a initié une collecte de fonds pour les personnes touchées par les inondations et que la Ville de Beaconsfield doublera le montant jusqu'à concurrence de 20 000 \$, sommes qui seront distribuées pour les sinistrés à travers le Québec

---

### CG19 0204

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 3 mai 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG19 0205

#### Renouvellement de l'état d'urgence renouvelé une première fois le 28 avril 2019

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 26 avril 2019, conformément à l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

Attendu que cet état d'urgence a été renouvelé par le conseil d'agglomération une première fois le 28 avril 2019;

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé une seconde fois, conformément à l'article 43 de cette loi;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de renouveler une seconde fois, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières;

- 2 - de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;
  - accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville ;
  - ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;
  - requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;
  - réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;
  - autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

Après avoir donné la parole à M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il fasse un état de la situation, la présidente du conseil invite à la poursuite des travaux.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01

---

À 15 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Manon Barbe  
Conseillère

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

---

Valérie PLANTE  
Mairesse